



Fuite d'eau dans (futur?) appartement

Par **charlieBurger**, le **22/12/2009** à **12:24**

Bonjour à vous,

Actuellement en recherche d'appartement, nous avons trouvé une affaire assez intéressante sur paris. Tout es ok au niveau des papier, mais comme il y a toujours un mais, il y a une fuite d'eau au plafond (qui viens du balcon du voisin du dessus lorsqu'il pleut). L'affaire étant intéressante nous hésitons tout de même. Sachant que le propriétaire nous a dit que ca concernée plutot le syndic vu que c'est externe a l'appartement.

Quels sont les recours a faire pour que le syndic réagisse au plus vite si nous prenons cet appartement?

Le syndic est il obligé de répondre a notre demande?

Doit on faire venir un expert pour que les démarches aillent plus vite?

ou le proprietaire est il le seul responsable des travaux?

Merci par avance de votre aide

Charlie